PROTOCOLE DE DÉPÔT ET D'ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

INFORMATIONS PERSONNELLES DU DEMANDEUR

Nom de famille	
Prénom(s)	
Date et lieu de naissance	
Nationalité	
Pays de résidence	
Adresse de résidence	
Téléphone	
Adresse électronique	
N° Passeport ou N°CNI	

ARTICLE 1 – OBJET DU DOCUMENT

Le présent document formalise les déclarations et engagements du demandeur dans le cadre du dépôt d'un dossier relatif à des dépenses commerciales engagées dans le cadre d'une opération qui n'a pas abouti. Il accompagne les pièces transmises au portail indépendant d'information et de réception des dossiers.

ARTICLE 2 – DÉCLARATIONS DU DEMANDEUR

- Les informations communiquées dans son dossier sont, à sa connaissance, exactes et sincères.
- Les justificatifs transmis correspondent aux dépenses qu'il déclare avoir réellement engagées.
- Il n'a volontairement dissimulé aucun élément susceptible de modifier l'appréciation de son dossier.
- Il est en mesure de fournir des explications ou justificatifs complémentaires lorsqu'ils lui sont demandés par un canal approprié.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DE SINCÉRITÉ ET D'AUTHENTICITÉ

Le demandeur s'engage à ne transmettre aucun document falsifié, modifié de manière trompeuse ou appartenant à un tiers sans autorisation. Toute fausse déclaration ou production de faux justificatifs peut entraîner le rejet du dossier.

ARTICLE 4 – EXAMEN DU DOSSIER

Le dépôt permet uniquement l'enregistrement et, si les conditions nécessaires sont réunies, l'examen documentaire du dossier. La réception ne signifie pas que les dépenses sont reconnues éligibles, qu'une dette ou créance est reconnue, qu'une autorité publique a validé le dossier, ni qu'un remboursement a été autorisé ou sera effectué.

ARTICLE 5 – FRAIS ET PAIEMENTS

Le présent document prévoit dans la mesure du possible un paiement après analyse et production du rapport détaillé, examen et validation du dossier. Aucun paiement ne doit être effectué sur la seule base d'une promesse de remboursement, d'une demande de code, d'une notification non vérifiée ou d'une instruction provenant d'un interlocuteur non officiellement identifié. Tout frais éventuel devra reposer sur un fondement légal vérifiable et être réglé exclusivement par un canal de paiement officiellement identifié.

ARTICLE 6 – CONFIDENTIALITÉ ET DONNÉES PERSONNELLES

Les informations personnelles et justificatifs transmis ne doivent être utilisés que pour les finalités annoncées au demandeur et dans le respect des règles applicables. Avant toute collecte effective de données personnelles, l'identité et les coordonnées du responsable du traitement, les finalités précises, la durée de conservation et les modalités d'exercice des droits du demandeur devront lui être communiquées. Le demandeur est invité à transmettre ses documents uniquement par adress mail : **administrative-procedure@minister.com**

ARTICLE 7 – CONSENTEMENT ET SIGNATURE

Je déclare avoir lu et compris le présent document. Je confirme que les informations fournies sont sincères et accepte que mon dossier soit reçu et examiné dans les limites et conditions exposées ci-dessus. Je reconnais qu'une preuve de dépôt ou un accusé de réception ne constitue pas une validation du dossier ni une promesse de remboursement.

Fait à : ..... Le : .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Signature : .....